

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 29 MARS 2014.

Le samedi 29 mars 2014 à onze heures, en application des articles L2121-7 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les membres du Conseil municipal de la Commune de SAINT PABU, proclamés par le Bureau Electoral à la suite des opérations de vote du 23 mars 2014, se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121-10 du CGCT.

Résultats du scrutin du 29 mars 2014

Ont été élus membres du Conseil municipal :

- Monsieur Loïc GUEGANTON.....675 voix
- Madame Nadège HAVET.....675 voix
- Monsieur Hervé KERGUIDUFF.....675 voix
- Madame Mariette GELEBART.....675 voix
- Monsieur David BRIANT.....675 voix
- Madame Claudie LE ROUX.....675 voix
- Monsieur Mikaël LE DUFF.....675 voix
- Madame Monique GORDET.....675 voix
- Monsieur Tugdual ROUZIC.....675 voix
- Madame Catherine VIGNON.....675 voix
- Monsieur Daniel IMPIERI.....675 voix
- Madame Magali CADOUR.....675 voix
- Monsieur André BEGOC.....675 voix
- Madame Claudie LE NEL.....675 voix
- Monsieur Alain DUCEUX.....675 voix
- Monsieur Loïc JEZEQUEL.....384 voix
- Madame Morgane LAOT.....384 voix
- Monsieur Patrick DROUET.....384 voix
- Monsieur Eric TANGUY.....181 voix

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Loïc GUEGANTON, Maire, qui a déclaré les membres du Conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions de Conseillers municipaux.

Monsieur Mikaël LE DUFF a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil municipal.

Monsieur Alain DUCEUX, le plus âgé des membres du Conseil municipal, a ensuite pris la présidence de l'assemblée (article L.2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil. Il a dénombré dix-neuf (19) conseillers présents et a constaté que la condition de quorum était remplie.

Le Conseil municipal a désigné 2 assesseurs : Madame Nadège HAVET et Madame Morgane LAOT.

Election du Maire

Monsieur Loïc GUEGANTON fait acte de candidature.

1^{er} tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants :	19
Nombre de bulletins blancs :	2
Nombre de suffrages exprimés :	17
Majorité absolue :	9
Monsieur Loïc GUEGANTON a obtenu 17 voix.	

Monsieur Loïc GUEGANTON ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Détermination du nombre des Adjoints

Sous la présidence de Monsieur Loïc GUEGANTON élu Maire, le Conseil municipal est invité à procéder à l'élection des adjoints. En application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la Commune doit disposer au minimum d'1 adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 5 adjoints au Maire au maximum.

Au vu de ces éléments, il rappelle qu'en application des délibérations antérieures, la Commune disposait, à ce jour, de 5 adjoints. Vu les différents domaines spécifiques à SAINT PABU (domaine maritime, tourisme, plages, dunes, qualité de l'eau du bassin versant de l'Aber Benoît...), Monsieur le Maire propose de rester à 5 adjoints au Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité

- Décide de fixer à 5 le nombre des adjoints au Maire de la Commune.

Elections des adjoints au Maire

Le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un sans qu'il y ait obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (articles L.2122-4 et L.2122-7-2 du CGCT).

Monsieur Loïc GUEGANTON présente la liste : Madame Nadège HAVET, Monsieur David BRIANT, Madame Mariette GELEBART, Monsieur André BEGOC et Madame Claudie LE ROUX.

1^{er} tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants :	19
Nombre de bulletins blancs :	4
Nombre de suffrages exprimés :	15
Majorité absolue :	8

La liste présentée a obtenu 15 voix.

La liste présentée ayant obtenu la majorité absolue, Madame Nadège HAVET, Monsieur David BRIANT, Madame Mariette GELEBART, Monsieur André BEGOC et Madame Claudie LE ROUX ont été proclamés adjoints au maire.

En fin de séance, les représentants des trois listes candidates aux élections municipales de mars 2014 ont tenu à remercier les personnes qui les ont soutenus et toutes celles qui se sont déplacées pour voter.